

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Elena Ursache, Uzma Khamis Vannini, Louise Trottet, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest: «Pour des Pâquis plus sûrs et conviviaux: création d'un espace végétalisé maintenant».

2 mai 2023

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 6 septembre 2022. La commission l'a étudiée lors des séances du 15 novembre 2022 et des 28 février, 14 et 21 mars 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon le Plan stratégique de végétalisation en ville de 2019, le secteur Pâquis-Navigation est un quartier avec une densité de population très élevée (28 088 habitant-e-s/km²)¹, qui est faiblement végétalisé et pratiquement privé d'espaces verts en dehors des rives du lac, de la place des Alpes et de rares squares;
- que le quartier des Pâquis est un des plus minéralisés de Genève, et par là même manque cruellement de lieux végétalisés;
- que depuis 2013, les associations du quartier, regroupées sous le nom de Bien vivre aux Pâquis, demandent aux autorités notamment d'arboriser et fleurir les places et les rues;
- la pétition «Vivre ensemble aux Pâquis» (P-440) qui requiert entre autres de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitants et habitantes;

¹ Direction de la mensuration officielle / Service de géomatique et de l'organisation de l'information - Calcul des superficies, chiffres pour 2020.

- la pétition «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-Verte» (P-436), dont le renvoi au Conseil administratif a été voté à l’unanimité par le Conseil municipal¹;
- que la fermeture du préau de l’école de Pâquis-Centre semble inévitable pour préserver le vivre-ensemble et la sécurité, notamment des enfants, sans que cette mesure soit une véritable solution au problème du deal de rue et de la consommation de stupéfiants sur le domaine public;
- que cette mesure, comme par ailleurs l’appropriation des lieux par les usagers et usagères de substances illicites, prive les habitantes et habitants d’un lieu de convivialité et de loisirs;
- que le débitumage non autorisé du 22 juin 2022 est l’expression d’une souffrance et du ras-le-bol de la population devant le peu d’actions entreprises par notre municipalité pour répondre à leurs demandes récurrentes de développement de zones végétalisées;
- que dans un Etat de droit, la création de tels espaces ne peut pas être le fait d’un collectif privé mais relève de la responsabilité des autorités compétentes;
- qu’il est urgent de donner une bouffée d’air aux personnes qui vivent aux Pâquis,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à dégrapper sans attendre au minimum 5 places de parking, afin d’y aménager un lieu végétalisé et convivial pour le bien-être des habitants et habitantes du quartier;
- à compenser, si nécessaire, les places ainsi supprimées, par la mise à disposition de places de la GIM;
- à réaliser la «Croix-Verte» aux Pâquis d’ici à fin avril 2023.

Séance du 15 novembre 2022

Audition de M. Valentin Dujoux, représentant des motionnaires

M. Dujoux prend la parole et rappelle que les Pâquis sont un quartier très dense de 17 000 habitants. Il ajoute que le but de cette motion est d’apporter une réponse politique à l’affaire de dégrappage de juin dernier. Il ajoute que les associations ont besoin que le débat continue. Il observe que cette motion propose de dégrapper cinq places de parking sachant que le potentiel existe et que les places en ouvrage sont nombreuses dans ce quartier. Il évoque encore le projet de la Croix-Verte qui provient du collectif Bien vivre aux Pâquis, soit un projet d’extension des zones piétonnes et une végétalisation accrue dans certains espaces et des

¹ *Mémorial du Conseil municipal*, séance du 16 novembre 2021, p. 3416.

sols plus perméables. Il ajoute que l'idée est également de faire un point de situation rapidement au vu des conditions de l'été dernier.

Une commissaire remarque qu'il s'agit en fin de compte d'un projet de dégrappage différent de l'action qui a été menée cet été.

M. Dujoux acquiesce en mentionnant que l'idée est de légitimer une telle action en respect du cadre institutionnel.

La même commissaire déclare que c'est donc le même projet mais de manière légale.

M. Dujoux acquiesce en rappelant que le projet de Croix-Verte a été validé il y a sept ans.

La même commissaire demande si les places de parc devant être supprimées sont déjà sélectionnées.

M. Dujoux répond par la négative.

La même commissaire demande qui sélectionnerait les places devant être supprimées.

M. Dujoux répond que c'est un choix devant être fait dans le cadre du projet de la Croix-Verte.

Un commissaire se demande si supprimer cinq places de parc permettra vraiment de créer un lieu convivial.

M. Dujoux acquiesce en mentionnant que les terrasses temporaires qui sont installées l'été permettent justement de profiter de tels lieux. Il ajoute que de petits aménagements permettent d'améliorer la qualité de vie en ville.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'étude du Conseil administratif concernant la Croix-Verte.

M. Dujoux répond qu'il n'y a pas encore eu de réponse à sa connaissance, sachant que le vote de la pétition est intervenu en novembre 2021.

Un commissaire demande pourquoi proposer de supprimer cinq places de parking alors qu'il y a déjà plusieurs tronçons de rue qui ont été retirés à la circulation et qui sont toujours revêtus de bitume. Il pense que le potentiel de dégrappage est existant.

M. Dujoux répond que si ces mesures avaient suffi, il n'y aurait pas de demandes insistantes de la part de la population. Il ajoute que les seuls espaces permettant de repenser la végétalisation du quartier se trouvent sur ces places de parking.

Le même commissaire répète qu'il y a déjà des centaines de mètres carrés de bitume qui peuvent être retirés.

M. Dujoux répond qu'il signera volontiers un texte pour désimperméabiliser les espaces piétons existants.

Une commissaire remarque que le projet de Croix-Verte a été déposé il y a longtemps et elle se demande s'il est réaliste d'envisager avril 2023 pour supprimer cinq places de stationnement.

M. Dujoux l'espère, mais il déclare qu'il sera possible de modifier la date si nécessaire. Il observe que le projet de Croix-Verte propose des mesures selon des échéances différentes.

Le président remarque que la proposition du commissaire qui avait indiqué le potentiel de mètres carrés de bitume qui peuvent être retirés est intéressante et pourrait faire l'objet d'une invite supplémentaire.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

M. Dujoux pense que cette motion est l'occasion de faire un point de situation sur la Croix-Verte et ce qui peut être fait à court terme. Il propose donc l'audition de M^{me} Perler.

Un commissaire pense qu'il est possible de voter immédiatement.

Un autre commissaire déclare que M^{me} Perler devrait venir avec le service du génie civil.

Le président passe au vote de l'audition de M^{me} Perler et du génie civil, ce qui est accepté par 13 oui (3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG, 3 S) et 1 abstention (PLR).

Séance du 28 février 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, directrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^{me} Perler rappelle que la Croix-Verte implique un périmètre très conséquent qui nécessitera une réalisation par étapes.

M. Betty déclare que la proposition PR-1544 a identifié des secteurs d'intervention dans plusieurs rues et qui relèvent de la Croix-Verte. Il ajoute que de multiples échanges ont été réalisés avec les différents acteurs à propos de ces projets. Il mentionne que les aménagements actuels sont très fonctionnels

et il remarque que l'idée est de rendre ces espaces à la population de manière pérenne. Il ajoute que du mobilier urbain et des ombrages sont donc envisagés, notamment à la rue de Berne et à la rue du Môle. Il ajoute que la rue du Léman devrait être piétonnisée.

Il signale ensuite que le projet de Croix-Verte est très important et il mentionne qu'une demande de crédit d'étude devrait permettre d'engager les réflexions. Il précise qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration. Il signale que si un crédit d'étude est déposé cette année, les travaux pourraient commencer à l'automne 2026; une temporalité longue, raison pour laquelle des aménagements de type tactique sont envisagés dans un premier temps.

M^{me} Perler déclare être en relation avec les associations de ce quartier et elle mentionne qu'il est également nécessaire de réfléchir à l'intégration de ces associations dans l'élaboration de ce projet.

Un commissaire déclare être atterré. Il explique avoir participé à une séance il y a deux semaines avec une cinquantaine de personnes qui se plaignaient à M. Pierre Maudet des mesures prises dans ce quartier. Il signale que la petite place du Prieuré devrait également être aménagée. Il ajoute que fermer la rue du Môle entraînera la mort des commerces qui s'y trouvent.

M^{me} Perler répond avoir rencontré les représentants de Survap et d'Actif-traffic. Elle ajoute que les habitants et les commerçants sont consultés et elle observe que c'est eux-mêmes qui écrivent directement à la Ville pour faire état de leurs doléances.

Une commissaire déclare que c'est un quartier qui est resté populaire mais elle regrette qu'il soit sinistré en termes d'aménagement.

La même commissaire rappelle que dans le canton de Vaud les aménagements qui poursuivent le même objectif sont autrement plus attractifs et conviviaux. Elle indique que l'identité peut être très forte dans ce quartier.

M^{me} Perler répond que les aménagements actuels sont des aménagements dits tactiques, aménagements qui ont été validés par les habitants en attendant que le projet de la Croix-Verte soit réalisé. Elle mentionne qu'il n'est pas question de ne pas intégrer les habitants dans le processus.

M. Betty rappelle que les potelets étaient une première étape.

La même commissaire observe qu'il y aura donc des arbres à terme en lieu et place de ces potelets. M. Betty acquiesce.

M^{me} Perler rappelle que les communes vaudoises ont plus de prérogatives en termes d'aménagement qu'à Genève.

Une commissaire demande combien de places de stationnement seront supprimées.

M. Betty répond que les études doivent être réalisées et il mentionne qu’il ne peut donc pas répondre en l’état.

La même commissaire déclare que la motion évoque une compensation dans les parkings de la GIM.

M. Betty acquiesce et déclare que c’est effectivement une possibilité, mais il répète que des études doivent être menées.

Séance du 14 mars 2023

Un commissaire déclare que son groupe aimerait supprimer la première invite.

Une commissaire déclare que les délais semblent intenable et elle se demande s’il ne faut pas rediscuter de cette motion puisque les trois invites sont remises en question.

Un commissaire pense que le projet de délibération PRD-329 pourrait être une solution.

Le président renvoie le traitement de cet objet à une séance ultérieure et invite chaque groupe à faire ses propositions aux autres avant la séance.

Séance du 21 mars 2023

Discussion et prises de position

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que cette motion est une gesticulation qui a été entraînée par le dégrappage sauvage aux Pâquis. Il ajoute que plusieurs textes vont déjà dans ce même sens et il remarque que son groupe refusera donc cette motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu’il ne faut pas légaliser l’illégal. En revanche, il remarque que créer des places de parc végétalisées pourrait être une bonne idée. Il évoque à cet égard le projet de délibération PRD-329.

Le commissaire du Parti libéral-radical s’étant exprimé précédemment rappelle qu’il y a de nombreux potelets dans ce quartier qui interdisent la circulation et il pense qu’il y a de nombreux périmètres pouvant être végétalisés sans que des places soient supprimées.

Un commissaire du Centre remarque partager cet avis. Il ne croit pas que cette motion amène beaucoup de sens.

Un commissaire Vert signale que la dernière invite propose tout de même la réalisation de la Croix-Verte et il remarque que refuser cette motion signifie ne pas soutenir le projet de Croix-Verte. Il entend les arguments portant sur les places de stationnement mais il rappelle qu'il y a des attentes de la part de la population et des projets en cours. Il indique qu'il ne sera pas possible en revanche de parvenir à un résultat d'ici à fin avril 2023, il propose donc de supprimer les deux premières invites et de modifier les échéances. Il ajoute que seule la troisième invite serait conservée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de dire «dans les plus brefs délais». Elle ajoute être étonnée de la suppression des deux premières invites.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étant exprimé précédemment rappelle que le SEVE est compétent et il doute qu'indiquer une date butoir soit nécessaire. Il propose donc de renoncer à cette motion.

Le commissaire du Parti libéral-radical s'étant exprimé précédemment déclare que son groupe votera cet objet s'il est amendé.

Le président rappelle qu'il ne s'agit que d'une motion et il pense qu'il serait bon d'indiquer une date.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étant exprimé précédemment évoque les votes portant sur le PLQ Bourgogne et il remarque que les quartiers les plus denses ont voté pour cette densification, ce qui semble paradoxal.

Votes

Suppression de la première invite

Elle est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (EàG).

Suppression de la seconde invite

Elle est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (EàG).

Amendement et modification de l'échéance en indiquant: «dans les plus brefs délais»

Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG).

Motion M-1712 amendée

La motion amendée est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 EàG) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser la «Croix-Verte» aux Pâquis dans les plus brefs délais.